



VALIDATION NOUVEAU PROTOCOLE DE CHIMIE

Marche à suivre

1. Canevas pour protocole et réglementation en vigueur à disposition sur le site *enseignement* :
<https://edu.ge.ch/enseignement/chimie/ressource/esii-modele-des-protocoles-de-laboratoires-4152>
2. Consultation du nouveau protocole par le groupe de chimie de l'établissement pour d'éventuelles ajustements
3. Soumission du nouveau protocole par la présidente, le président de groupe (PG) de chimie en commission des présidentes et présidents de groupe de chimie (CPG)
4. Validation par la CPG
5. Transmission des nouveaux protocoles de chimie par la présidente, le président de la CPG à la directrice, le directeur du service enseignement, évaluation et certifications (SEC)
6. Publication des nouveaux protocoles sur le site *enseignement*
<https://edu.ge.ch/enseignement/chimie/repertoire/protocoles-de-laboratoire-4150>
7. Mise à disposition des protocoles à l'attention des enseignantes et enseignants de chimie